

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015_12_34
id. 2241

L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2014**

Le Conseil Départemental soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités rurales, notamment dans le cadre de l'alimentation en eau potable.

Les programmes adoptés annuellement, lors de l'examen du Budget Primitif, sont financés par des crédits du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Lors du Budget Primitif, les engagements du Département sont définis à partir d'estimations prévisionnelles. Il appartient à la Commission Permanente d'ajuster le montant des subventions départementales, en cours d'année, lorsque les aides complémentaires apportées par l'Agence de l'Eau sont connues.

Quelle que soit l'origine des financements, ces dossiers sont retenus selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 40 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'eau potable,
- 60 % d'aide pour les travaux liés aux usines d'eau potable.

Il s'agit là de taux d'aides maximums, tous co-financements confondus : aides Départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

A noter que cet organisme peut intervenir par le biais de 2 fonds distincts :

- ses lignes de crédits traditionnels qui s'appuient sur la politique d'aide votée par le comité de bassin Adour-Garonne,
- ses lignes de crédits S.U.R. (Solidarité Urbain Rural) à destination des communes rurales et dont les critères d'éligibilité et taux d'intervention sont ajustés, pour chaque département, en fonction des attentes des différents Conseils Départementaux. Ces crédits font l'objet d'une co-programmation annuelle.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Départemental dans le cadre de ses politiques peuvent faire l'objet de dé plafonnements éventuels. L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces ajustements.

Concernant les dossiers pour lesquels un positionnement de la Commission Permanente est sollicité ce jour, vous pourrez trouver ci-après :

- un rappel du plan de financement prévisionnel établi lors du Budget Primitif 2014 (dans le rapport présenté en Commission Permanente du 26 Mai 2014, figure la liste complète des opérations retenues),
- une actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département sur ces dossiers,
- le récapitulatif, par article budgétaire, des interventions finales du Conseil Départemental proposées sur ces dossiers, ce qui permettra la délivrance des arrêtés de subvention correspondants.

I - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2014

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales 2014			Aides Agence de l'Eau SUR 2014 €	Total Subventions B.P. 2014 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Syndicat des Eaux de Lauzerte - Montaigu-de- Quercy et Belvèze Réseau à Lauzerte - Renouvellement du réseau AEP rue des Tanneurs (Tr1 et 2), à Viche et au Moulin de Filhol - Reprise du réseau principal de transfert depuis le camping ENV0215 - ENV02126	Réseau	296 116	---	59 223 * 20 %	---	59 223 * 20 %	118 446 * 40 %
Syndicat des Eaux de Lauzerte - Montaigu-de- Quercy et Belvèze Renouvellement et renforcement des réseaux AEP à Montaigu-de-Quercy (rue des coutelets et secteur Couloussac) - à Lauzerte (RD2 pour alimenter le futur EHPAD - Tr2) à - à Sainte-Juliette (lieu dit Laniès) et à Bouloc (camp de parachutisme) ENV02138 - ENV02139 - ENV02128	Réseau	216 197	---	43 239 * 20 %	20 839 * 09,64 %	22 400 * 10,36 %	86 478 * 40 %
Total		512 313	---	102 462	20 839	81 623	204 924

(*) Taux arrondi.

II - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales 2014			Aides Agence de l'Eau SUR 2014 €	Total Subventions B.P. 2014 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Syndicat des Eaux de Lauzerte - Montaigu-de- Quercy et Belvèze Réseau à Lauzerte - Renouvellement du réseau AEP rue des Tanneurs (Tr1 et 2), à Viche et au Moulin de Filhol - Reprise du réseau principal de transfert depuis le camping ENV0215 - ENV02126	Réseau	296 116	---	46 027 * 15,54 %	---	72 419 * 24,46 %	118 446 * 40 %

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales 2014			Aides	Total
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complémentaire €	Agence de l'Eau SUR 2014 €	Subventions B.P. 2014 €
Syndicat des Eaux de Lauzerte - Montaigu-de-Quercy et Belvèze Renouvellement et renforcement des réseaux AEP à Montaigu-de-Quercy (rue des coutelets et secteur Couloussac) - à Lauzerte (RD2 pour alimenter le futur EHPAD - Tr2) à - à Sainte-Juliette (lieu dit Laniès) et à Bouloc (camp de parachutisme) ENV02138 - ENV02139 - ENV02128	Réseau	216 197	---	36 259 * 16,77 %	---	50 219 * 23,23 %	86 478 * 40 %
Total		512 313	---	82 286	---	122 638	204 924

(*) Taux arrondi.

III - Proposition d'intervention finale, par article budgétaire, du Conseil Départemental

Programmation Départementale 2014			
Maître d'ouvrage Opération	Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTR €	Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTC €	Annuités Article 20414282 Sous-fonction 61 €
Syndicat des Eaux de Lauzerte - Montaigu-de-Quercy et Belvèze Réseau à Lauzerte - Renouvellement du réseau AEP rue des Tanneurs (Tr1 et 2), à Viche et au Moulin de Filhol - Reprise du réseau principal de transfert depuis le camping ENV0215 - ENV02126	46 027 * 15,54 %	---	---
Syndicat des Eaux de Lauzerte - Montaigu-de-Quercy et Belvèze Renouvellement et renforcement des réseaux AEP à Montaigu-de-Quercy (rue des coutelets et secteur Couloussac) - à Lauzerte (RD2 pour alimenter le futur EHPAD - Tr2) à - à Sainte-Juliette (lieu dit Laniès) et à Bouloc (camp de parachutisme) ENV02138 - ENV02139 - ENV02128	36 259 * 16,77 %	---	---
Total	82 286	---	---

(*) Taux arrondi.

Ces subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 204142 - sous fonction 61 - opération EPTR :

Autorisation de programme 2014 :	802 874 €
Crédits déjà engagés :	392 693 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	82 286 €
Crédits disponibles :	327 895 €

Article 204142 - sous fonction 61 - opération EPTC :

Autorisation de programme 2014 :	216 602 €
Crédits déjà engagés :	160 809 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
Crédits disponibles :	55 793 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'intervention finale du Conseil Départemental, par article budgétaire, détaillée ci-dessus, concernant le Syndicat des Eaux de Lauzerte-Montaigu-de-Quercy et Belvèze ;
- Précise que ces subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 61, opération EPTR.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC